



Programme des formations

2015





Association des Réseaux Professionnels Parents Enfants en Berry – ACEPP 18
10, rue du 8 mai 1945 - 18220 Les Aix d'Angillon
02.48.30.77.95 Fax : 02.48.64.89.31
info@arpeenberry.org / www.arpeenberry.org
Organisme de formation N°: 24 18 00838 18

La formation

La formation permet aux parents bénévoles, gestionnaires et professionnels de la petite enfance, de se ressourcer, de se professionnaliser, de mutualiser.

Pour le salarié...

Le mot d'ordre de la nouvelle politique de "formation professionnelle et démocratie sociale" (promulguée en Mars 2014) est «la formation pour tous» et tout au long de la vie. L'évaluation du salarié lors de l'entretien professionnel annuel devient obligatoire en 2016 et le parcours de formation participe à l'évolution des domaines de compétences.

Pour le bénévole...

L'expérience associative du bénévole peut-être valorisée (passeport bénévole, attestation de présence de formation), reconnue par une VAE (Diplôme attestant de la Valorisation des Acquis et de l'Expérience) et mise en avant sur un CV.

Les formations sont ouvertes aux non adhérents de l'ARPEE en Berry-ACEPP18.

L'équipe reste à votre écoute pour toutes suggestions, propositions.

Prise en charge

La prise en charge de la formation par l'OPCA Uniformation est en cours de modification pour 2015.

Le taux de cotisation reste restant inchangé.

Nous vous tiendrons informés des nouvelles conditions dès la parution du décret.

Pour obtenir des détails, un dossier d'inscription, des informations sur la prise en charge.

N'hésitez pas à nous contacter.

Pour nous contacter

ARPPE en BERRY – ACEPP 18

Nathalie CLORATE

Tél : 02.48.30.77.95 E- Mail : info@arpeenberry.org

Gestion associative d'un lieu d'accueil PE

Les services de la petite enfance doivent s'adapter aux exigences réglementaires et budgétaires tout en garantissant un accueil famille/enfant de qualité ouvert à tous.

Gérer une structure petite enfance nécessite des connaissances et une technicité en matière de gestion administrative, financière et humaine. Il s'agit de former les gestionnaires et les salariés responsables afin d'améliorer le fonctionnement de la structure et d'assurer la pérennité financière du service.

Formation "Gérer une association"

Objectif :

Présenter le cadre législatif de l'association aux bénévoles élus, leurs rôles, leur responsabilité et leur donner les outils pour animer la vie associative.

Contenu et dates :

- ½ journée (3h30) : Les obligations administratives
- le Mardi 9 Juin 2015.

- ½ journée (3h30) : Président & trésoriers
- Le Mardi 8 Septembre 2015.

Lieu : aux Aix d'Angillon ou à Bourges

Publics : gestionnaires et responsables techniques/directeurs(trices) de structures petites enfance associatives. Minimum de 8 personnes.

Coût des 2 ½ journées :

Salarié : 135€

Bénévole : 50€

Non-adhérent : 155€

Non adhérent bénévole : 174€

Intervenants : Adélaïde GRALL – (ARPPE en Berry – ACEPP 18)

Formation "Droit social & Droit du travail"

Objectif :

Informers les employeurs associatifs sur le droit social et du travail et leur permettre d'établir ou revisiter les fiches de postes des équipes salariées.

Contenu :

- ½ journée (3h30) : Droit social et droit du travail
- Le jeudi 2 Avril 2015.
- ½ journée (3h30) : Convention Collective Nationale & Fiches de poste
- Le jeudi 5 novembre 2015.

Lieu : aux Aix d'Angillon ou à Bourges

Publics : gestionnaires et responsables techniques/directeurs(trices) de structures petites enfance associatives. Minimum de 8 personnes.

Coût des 2 ½ journées :

Salarié : 135€

Bénévole : 50€

Non-adhérent : 155€

Non adhérent bénévole : 174€

Intervenants : Catherine DAMPIERRE – (ARPPE en Berry – ACEPP 18)

Formation "PSU : gestion des plannings et des contrats"

Objectif :

La mise place de la circulaire PSU impose une vigilance et une gestion rigoureuse de la facturation liée aux présences des enfants dans les lieux d'accueils. Il s'agit de mettre en place les outils de gestion pour faire correspondre les réservations avec la présence des enfants et celle des professionnels salariés, pour une meilleure qualité de l'accueil et une optimisation des ressources du service.

Contenu et dates :

- ½ journée (3h30) : **Gérer le planning de réservation et les contrats familles**
- **Le jeudi 29 janvier 2015.**
- ½ journée (3h30) : **Organiser l'équipe salariée en fonction de la fréquentation et des besoins**
- **Le mardi 10 Mars 2015**

Lieu : aux Aix d'Angillon ou à Bourges

Publics : gestionnaires et responsables techniques/directeurs(trices) de structures petites enfance associatives. Minimum de 8 personnes.

Coût des 2 ½ journées :

Salarié : 135€

Bénévole : 50€

Non-adhérent : 155€

Non adhérent bénévole : 174€

Intervenants : Adélaïde GRALL – (ARPPE en Berry – ACEPP 18)

Démarche Eco-crèche

Avoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement devient un élément important des projets d'établissement de la structure petite enfance ; que ce soit dans des bâtiments anciens, où les pratiques éco-responsables ont un impact financier significatif, ou bien là où la construction a été conçue pour répondre aux normes HQE.

Les enjeux éducatifs des lieux d'accueil petite enfance sont forcément traversés par l'évolution des demandes et attentes des parents d'aujourd'hui, conscients de l'impact des gestes quotidiens sur l'environnement, et de professionnels convaincus, souhaitant faire évoluer les pratiques de l'équipe. Ce qui participe à l'accompagnement de l'enfant dans son éveil et son développement.

CERISE est une société coopérative d'intérêt collectif, qui allie l'économique, le social et l'environnemental. Ses prestations sont spécialisées dans les services et établissement d'accueil des jeunes enfants et la parentalité. Les intervenant-es ayant eux/elles-mêmes l'expérience du développement opérationnel de services éducatifs et sociaux du secteur de l'économie sociale et solidaire, apportent aux responsables des outils d'analyse, d'aide aux décisions, pour la création de services ou leurs évolutions, avec les équipes professionnelles.

Formations ouvertes aux structures non associatives.

Découvrir la démarche Eco-crèche

Objectif :

Acquérir des savoirs sur le développement durable. Prendre conscience de l'impact environnemental des pratiques liées au fonctionnement de la structure. Savoir mesurer cet impact par la réalisation d'un état des lieux (autodiagnostic). Prendre conscience et identifier les changements nécessaires.

Contenu :

- **1^{er} jour formation groupée (7h)** - Présentation de la démarche « éco-crèche » en réseau. Autodiagnostic et prise de conscience des préalables à observer pour une bonne mise en oeuvre de la démarche.
- **2^{ème} jour : auto diagnostic sur site (3h30)** (Travail sur un exemple détaillé d'une modification de pratique, significative, dans sa structure).

Dates :

Mardi 3 Mars 2015 : 1^{er} jour groupée de 9h à 17h30

Mercredi 4 Mars 2015 : 2^{ème} jour (sur site) : sur rendez-vous

Lieu : Aux Aix d'Angillon, ou sur Bourges et sur site.

Publics : Parents, gestionnaires, professionnels petite enfance, élus locaux (8 participants minimum dont 2 par structures)

Coût : demande d'AICR possible plafonnée à 1200€/structures, 3 structures minimum avec 2 salariés(es) et 2 bénévoles par structure.

Intervenants : CERISE - Hervelyne Guilloux, chargée de mission développement & Maryline Mercent, professionnelle Petite enfance et formatrice

HACCP, les règles d'hygiène dans une petite structure d'accueil

Objectif :

Connaitre les conditions d'hygiène applicables dans les structures d'accueil petite enfance.

Comprendre les enjeux des nouvelles normes de sécurité alimentaire.

Etre capable d'analyser les risques et maîtriser les points critiques à toutes les étapes de la préparation d'un repas.

Acquérir les connaissances nécessaires pour rédiger et respecter les protocoles d'hygiène

Contenu :

3 jours (21h) : formation initiale

*Définir et connaître la réglementation de la méthode HACCP

*Associer cette méthode à sa pratique professionnelle

*Etablir un plan des cuisines de votre structure et y associer les trajets des circuits propres et sales

* Mise en place : analyses de risques ; points critiques dans les structures d'accueil ; fiches techniques liées aux plans de nettoyage ; analyse des points critiques

*Description agents pathogènes liés aux toxi-infections alimentaires et moyens sanitaires mis en place

*Assurer une bonne hygiène alimentaire au cours de l'élaboration des repas

Dates :

Jeudi 12 février, vendredi 13 février et lundi 11 mai 2015 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Lieu : salle de la communauté de communes "Terroirs D'Angillon 31 bis, route de Rians 18220 Les Aix d'Angillon

Publics : gestionnaires, professionnels petite enfance.

L'inscription de deux salariés par structure est préférable (mais non obligatoire) afin d'assurer une complémentarité de travail. (ex : responsable technique et animateur référent alimentation).

Groupe constitué de 8 personnes minimum à 12 personnes maximum.

Coût :

Salarié : 405€

Bénévole : 150€

Non-adhérent : 465€

Non adhérent bénévole : 174€

1 jour (7h) : formation de mise à niveau (rappel pour les stagiaires des années précédentes)

Le Lundi 22 juin 2015 de 9h à 12h ou de 14h à 17h30

Lieu : salle de la communauté de communes "Terroirs D'Angillon 31 bis, route de Rians 18220 Les Aix d'Angillon

Publics : gestionnaires, professionnels petite enfance.

L'inscription de deux salariés par structure est préférable (mais non obligatoire) afin d'assurer une complémentarité de travail. (ex : responsable technique et animateur référent alimentation).

Groupe constitué de 8 personnes minimum à 12 personnes maximum

Coût :

Salarié : 135€

Bénévole : 50€

Non-adhérent : 155€

Non adhérent bénévole : 174€

Intervenants : Hélaine PICARD Diététicienne chargée de projet CODES du Cher
Professionnel Petite enfance

Nettoyage écologique et qualité de l'air en crèche

Objectif :

Acquérir des savoirs sur les produits d'entretien et leur utilisation. Prendre conscience de l'impact environnemental et écologique des pratiques d'hygiène dans les lieux d'accueil petite enfance.

Contenu :

- **1 jour (7h)**- Le nettoyage écologique : pourquoi ? Comment ? Les signes et logos qui informent sur les composants, la réglementation de l'hygiène en crèche.

Dates : Le lundi 12 Octobre 2015

Lieu : Aux Aix d'Angillon, ou sur Bourges

Publics : Parents, gestionnaires, professionnels petite enfance

Groupe constitué de 8 personnes minimum à 12 personnes maximum.

Coût :

Salarié : 135€

Bénévole : 50€

Non-adhérent : 155€

Non adhérent bénévole : 174€

Intervenants : CERISE, Sylvie Guillou, docteur en chimie

Adopter la couche lavable dans votre lieu d'accueil petite enfance

Objectif :

Proposer une alternative écologique et économique aux couches jetables. Lever les freins au changement de pratiques en se référant à des expériences concrètes, des témoignages de professionnels et de parents. Identifier les conditions de réussite et les risques d'échecs.

Contenu :

- **1 jour (7h)**- Récit d'expérience, présentation de différents types de couches lavables, appropriation de la problématique par chaque participant)

Dates : Le lundi 14 décembre 2015

Lieu : Aux Aix d'Angillon, ou sur Bourges

Publics : Parents, gestionnaires, professionnels petite enfance, assistantes maternelles

Groupe constitué de 8 personnes minimum à 12 personnes maximum.

Coût :

Salarié : 135€

Bénévole : 50€

Non-adhérent : 155€

Non adhérent bénévole : 174€

Intervenants : CERISE, Claude Bécam, expert en couches lavable

L'alimentation dans une Eco-crèche

Objectif :

Acquérir des savoirs sur l'alimentation de qualité : à base de produits locaux, biologiques (ou agriculture raisonnée) et de saison. Éviter le gaspillage alimentaire. Connaître les circuits et modalités d'approvisionnement responsables. Savoir-faire croiser intérêts éducatifs et réglementation pour des pratiques quotidiennes responsables.

Contenu :

- **1 jour (7h)** - Pourquoi introduire des aliments bio pour les tout-petits ? Comment intégrer les produits bio aux menus en respectant les recommandations nutritionnelles et le budget ? Quels leviers d'actions lorsque les repas sont élaborés sur place ou en cuisine centrale ?

Dates : à confirmer (fin 2015/2016)

Lieu : Aux Aix d'Angillon, ou sur Bourges

Publics : Parents, gestionnaires, professionnels petite enfance

Groupe constitué de 8 personnes minimum à 12 personnes maximum.

Coût :

Salarié : 135€

Bénévole : 50€

Non-adhérent : 155€

Non adhérent bénévole : 174€

Intervenants : CERISE, Brigitte Fichaux, diététicienne

Alimentation, nutrition, santé

La lutte contre l'obésité, l'allaitement maternel, ... sont des priorités du Plan National Nutrition Santé ; la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'amélioration de l'offre alimentaire,... sont des priorités du Plan National pour l'alimentation.

Les lieux d'accueil sont des lieux d'éducation et de prévention précoces, et les professionnelles de la petite enfance sont des interlocuteurs privilégiés pour les familles. Le moment du repas de l'enfant est un des points clé du projet pédagogique. La demande des familles vers une alimentation plus saine (voir bio) et une autre façon de consommer est forte.

Formation

"Le moment du repas sein des lieux d'accueil Petite Enfance"

Objectif :

Favoriser la découverte des aliments aux enfants et l'apprentissage du goût, et transmettre le plaisir de manger, relier les notions de nutrition, de plaisir, de prévention, de santé. Réfléchir à la mise en place pratique de ce moment dans les structures d'accueil de l'enfant

Contenu :

- 1^{er} jour :

- * Connaître les bases de l'équilibre alimentaire
- * Mettre en place la diversification alimentaire chez l'enfant de 0 à 18 mois
- * Échanger sur les conditions idéales requises pour que le moment du repas soit un moment serein en structure petite enfance

- 2^{ème} jour :

- * Réfléchir à la place et au rôle de chacun pendant le moment du repas et aux pratiques dans les structures
- * L'éveil au goût: identifier le rôle du goût, de l'odorat, de la vue, de l'ouïe et du toucher,
- * Etablir des menus en s'appuyant sur les plans alimentaires

Dates : jeudi 9 et vendredi 10 avril 2015 de 9h à 12h / 13h30 à 17h

Coût :

Salarié : 270€

Bénévole : 100€

Non-adhérent : 310€

Non adhérent bénévole : 116€

Lieu : salle de la communauté de communes "Terroirs D'Angillon 31 bis, route de Rians 18220 Les Aix d'Angillon

Publics : Parents, gestionnaires, professionnels petite enfance

Groupe constitué de 8 personnes minimum à 12 personnes maximum

Intervenants : Hélaine PICARD Diététicienne chargée de projet CODES du Cher

Et un Professionnel Petite enfance

Soirées structure PE "Manger pour pas cher"

Objectif :

Rencontres sous forme de réunion interactive conviviale, temps d'échange et de sensibilisation avec les familles du lieu d'accueil.

Contenu :

- **1 soirée ou matinée (3h)**: savoir acheter et cuisiner à moindre coût pour toute la famille tout en équilibrant ses menus

Dates proposées : sur rendez-vous, de 19h à 22h (2015)

- **Judi 23 avril (matinée 9h à 12h)**
- **Judi 18 juin (Soirée) lieu à confirmer**
- **Judi 19 Novembre (Soirée) lieu à confirmer**

Coût :

Structure : 40€

Non-adhérent : 20€/personne.

Lieu : sur site dans votre lieu d'accueil ou votre RAM. Si vous êtes intéressés, nous contacter.

Publics : Parents, professionnels petite enfance, assistantes maternelles.

Groupe constitué de 10 personnes minimum

Intervenants : Hélaine PICARD Diététicienne chargée de projet CODES du Cher

Et un Professionnel Petite enfance

Formation "L'allaitement maternel"

Objectif :

Etre capable d'encourager et/ou de maintenir la pratique de l'allaitement maternel au sein des structures d'accueil petite enfance ou chez une assistante maternelle. Permettre la conciliation vie familiale /vie professionnelle des mères qui allaitent.

Contenu :

- **½ journée** : Physiologie de l'allaitement maternel (maman et bébé), Epidémiologie en France et en Europe, législation au travail, tirer le lait et conservation du lait (protocole à mettre en place au sein des structures).

Dates et Lieux : Le 28 janvier 2015 Nord : les Aix d'Angillon

Le 4 février 2015 à Marçais (ou Culan, Preveranges)

Publics : professionnels petite enfance, assistantes maternelles, animatrices de RAM

Nombre de place par séance limité : 12 places maximum.

Coût :

Salarié : 35 €

Bénévole : 20 €

Non-adhérent : 70 €

Non adhérent bénévole : 40€

Intervenants : Delphine RUBE, spécialiste en médecine générale avec une thèse sur la thématique de l'allaitement maternel, titulaire du DIU médecine préventive de l'enfant (ARPPE en Berry – ACEPP 18), Hélaine Picard diététicienne (CODES), puéricultrices, sage- femme, animatrice Leache League).

Soirées structure PE "L'allaitement maternel"

Objectif :

Rencontres sous forme de réunion interactive conviviale.

Promotion de l'allaitement maternel auprès des familles et protocole d'accueil de l'enfant allaité et la mère allaitante dans la structure d'accueil PE.

Contenu :

- **1 soirée de 19h30 à 22h30** : Allaiter au sein de la structure d'accueil

Dates : sur rendez-vous

- 12/03/2015 à Plaimpied
- 2/04/2015 Sancerre
- 28/05/2015 lieu à définir en fonction de vos demandes

Réservés au réseau

Coût : Structure : 40€

Non-adhérent : 20€/personne.

Lieu : sur site dans votre lieu d'accueil ou votre RAM

Publics : Parents, professionnels petite enfance, assistante maternelle, animatrice de RAM.

Nombre de place par séance limité !

Intervenants : Delphine RUBE, spécialiste en médecine générale avec une thèse sur la thématique de l'allaitement maternel, titulaire du DIU médecine préventive de l'enfant (ARPPE en Berry–ACEPP 18)

Formation

"Petite enfance : organiser un repas en structure collective"

Ateliers cuisine : à l'étude pour 2016 !

Les RIRes en 2015

Il s'agit de réunions d'informations, d'échanges parents/professionnels inter-structures organisées à l'initiative de l'ARPPE en Berry, ou à la demande d'une structure, et en fonction de l'actualité et des besoins des adhérents.

Programme des Rencontres Inter Réseau 2015

- ❖ L'accueil : accueillir l'enfant et sa famille, le jeudi 26 mars 2015.
- ❖ Le Décret, le jeudi 30 Avril 2015.
(Code de la santé publique – « Etablissements d'accueil de jeunes enfants »)
- ❖ Médecin référent (thème à définir), le jeudi 4 juin 2015.
- ❖ La collaboration parents & professionnels – la place du parent en permanence, le mardi 7 juillet 2015.
- ❖ Organiser et animer une Assemblée Générale et un Comité de Pilotage le jeudi 17 septembre 2015
- ❖ Médecin référent (thème à définir), le Mardi 6 octobre 2015.
- ❖ Le projet d'établissement, le jeudi 3 décembre 2015.

Les lieux vous seront transmis ultérieurement. (Ses dates sont susceptibles d'être modifiées)

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (art. L.63.52-3, R 6352-1 à R 6352-8 du Code du Travail). Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation organisée par l'ARPPE en Berry-ACEPP 18. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

A - Conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par l'ARPPE en Berry-ACEPP18. Toute personne en formation doit respecter le présent règlement pour toutes questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes.

B - Hygiène et sécurité

Les participants à une action de formation organisée par l'ARPPE en Berry-ACEPP18 sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation.

C - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'ARPPE en Berry-ACEPP 18

D - Protection des personnes et des biens

Elle est assurée par des installations et équipements de sécurité :

Eclairage de Sécurité et balisage de sortie : blocs de balisage (grande pièce de réunion)

Extincteurs : 1 dans le Hall d'Entrée, 1 dans un bureau

E - Consignes générale d'incendie

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

1/ Appeler les secours en composant le (0)18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable

2/ Alerter le responsable ARPPE en BERRY-ACEPP18

En attendant l'arrivée des pompiers professionnels FERMER la porte du local sinistré

➤ Consignes générales d'évacuation dès le signal donné

- CESSER toute activité de formation
- ETEINDRE les lampes du bureau et appareils électriques
- FERMER les portes, sans les verrouiller
- SUIVRE les fenêtres
- SUIVRE LES DIRECTIVES données par l'équipe de sécurité
- NE REGAGNER LE LIEU DE FORMATION que sur ordre d'un responsable ARPPE en Berry-ACEPP18

➤ **Conduite à tenir pendant l'évacuation**

- Dégager les accès et sorties
- Rester calme et attentif aux consignes des pompiers

➤ **Obligations des stagiaires**

Pour éviter la naissance d'un feu et son extension, n'introduisez pas des matériaux ou des produits pouvant engendrer un feu.

Pour éviter les accidents du travail, signalez toute anomalie pouvant entraîner un accident, n'utilisez pas des fauteuils roulants comme escabeaux, n'encombrez pas les passages de circulation par des objets divers et ne stationnez pas derrière une porte.

F - Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement des biens personnels des stagiaires

L'ARPPE en Berry-ACEPP18 décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans ses locaux (salle de formation, locaux administratifs, parking,...)

G - Horaires – Absence et retard

Les horaires de formation sont fixés par l'Organisme de Formation et portés à la connaissance des stagiaires (programme de formation). Ils sont tenus de respecter ces horaires sous peine de l'application suivante :

- ♦ En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir le formateur qui est en charge de la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi du stage.

H - Déroulement de la formation

Le bon déroulement des formations est facilité lorsque chacun y prend part de responsabilité.

En cas de problème grave, l'ARPPE en Berry-ACEPP 18 peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après être informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications.

En cas d'incident ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par le responsable de l'ARPPE en Berry-ACEPP18.

Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1er septembre 2011.



Bulletin d'inscription

A retourner à l'ARPPE en Berry – ACEPP 18
Au moins 2 mois avant le début de la formation

Formation choisie :

Association/Organisme :

Adresse :

Tél :

E.Mail :

Personnes inscrites :

NOM	PRENOM	FONCTION / BENEVOLES

Date de l'inscription :
(Nom, Prénom, Qualité et cachet de l'association)

Signature employeur